

Cabinet de la SELARL LOISON AVOCATS Société d'Avocats inscrite au Barreau de CHERBOURG
dont le siège social est 40 Boulevard Schuman B.P. 533 à CHERBOURG EN COTENTIN (50100), Tél : 02 33 87 00 22
Service renseignements pour la vente 02 31 85 36 72

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'UNE MAISON D'HABITATION ET DEPENDANCES

Au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience des ventes immobilières du Tribunal de Grande Instance de Cherbourg, Palais de Justice de ladite Ville 15 rue des Tribunaux

JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018 A 14 H

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
Commune de PORTBAIL (50580)
8 La Petite Rugueville

Les biens ci-dessous :

1/ Un grand hangar
Cour devant
Cadastré : Section ZN n°91 « 12 La Petite Rugueville » 1a 84ca.
Section ZN n°93 « La Petite Rugueville » 62ca
Soit une contenance totale de 2a 46ca

2/ Une maison à usage d'habitation comprenant :
- au rez-de-chaussée : entrée, cuisine, salon-salle à manger, dégagement, bureau, salle d'eau avec WC
- au premier étage : palier, cinq chambres, un débarras, WC, buanderie balcon
Terrain devant et sur le côté
Petite grange à l'arrière
Cadastré Section ZN n°87 « La Petite Rugueville » 2a 75ca
Section ZN n°89 « La Petite Rugueville » 9a 25ca
Soit une contenance totale de 12a 00ca



Maison d'habitation



Bâtiment industriel

Conditions d'occupation : habitée par les propriétaires

**MISE A PRIX, fixée par le poursuivant :
CENT MILLE EUROS, ci :**

100 000 €

Cette vente aura lieu à la requête de :

LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE, Société coopérative à capital variable immatriculée au RCS de CAEN sous le n°478 834 930 dont le siège social est 15 Esplanade Brillaud de Laujardière 14000 CAEN, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège. Ayant pour Avocat Maître Christophe LOISON, Avocat membre de la SELARL LOISON AVOCATS

Aux charges et conditions insérées au cahier des conditions de la vente, consultable au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Cherbourg ou au Cabinet de la SELARL LOISON AVOCATS

NOTA : Les frais pour parvenir à la vente seront payables par l'adjudicataire définitif, en sus de son prix, à l'expiration du délai de surenchère de DIX JOURS, entre les mains et sur quittance de l'Avocat poursuivant la vente. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'Avocat et tout Avocat exerçant au Barreau de CHERBOURG pourra enchérir. Avant de porter des enchères, l'Avocat de l'enchérisseur doit se faire remettre une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque de 10 000 € rédigé à l'ordre du compte séquestre Bâtonnier de CHERBOURG

Fait et rédigé par l'Avocat poursuivant
A Cherbourg,

le 6 Août 2018

Signé : Maître LOISON

La visite aura lieu sur place le Mardi 28 Août 2018 de 10H à 11H

Pour tous renseignements s'adresser à :

1. La SELARL LOISON AVOCATS, Avocat susnommé, rédacteur du cahier des conditions de vente,
2. Au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Cherbourg où le cahier des conditions de vente a été déposé le 29 Septembre 2017 et où tout intéressé peut en prendre connaissance.